

**COMMUNE DE BATS****DELIBERATION N° 2024/19****SEANCE DU 24 JUIN 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le vingt-quatre du mois de juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

**Date de la Convocation du Conseil Municipal** : 19/06/2024

**Présents** : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYSCHÉ, Joël VIDOT et Marc DABESCAT

**Absent excusé** : Laurent DUMARTIN, Karine LESPIAU

Le Conseil a élu pour Secrétaire François DEDEBAN

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

**Objet** : **Approbation du devis de Monsieur Bricolage pour la réalisation de travaux en régie de construction du mur mitoyen entre la parcelle où se situe le local technique de la Commune et la parcelle de M DABESCAT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de réaliser le mur mitoyen entre la parcelle où se situe le local technique de la Commune et la parcelle de M DABESCAT.

Ces travaux peuvent être réalisés par l'employé communal.

Monsieur le Maire présente le devis pour la fourniture de matériaux de l'enseigne Monsieur Bricolage d'Hagetmau, d'un montant de 816,50€ HT soit 979,80€ TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :**

- d'approuver le devis de fourniture de matériaux de l'enseigne Monsieur Bricolage d'Hagetmau, d'un montant de 816,50€ HT soit 979,80€ TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noullobos - 50 Cours Lyautey - 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.*

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-Marc DUPOUY



Le secrétaire de Séance  
François DEDEBAN

